

## **Déclaration du SNETAA-FO à la** **CAPA d'avancement à la Hors** **Classe du 14 juin 2019**

Cette CAPA des PLP se réunit ce vendredi 14 juin après plusieurs journées de mobilisation contre le projet de loi dit de transformation de la Fonction Publique. Si le président Macron a dû renoncer à l'objectif de 120 000 suppressions de postes, il n'a pas pour autant annoncé où se situait le nouveau curseur, certainement pas, hélas, du côté des créations de postes.

La réforme de la Fonction Publique prévoit :

- De développer la rémunération au mérite, au détriment du principe de carrière, mais aussi au détriment de la nécessaire solidarité des équipes, au détriment de l'intérêt général, car la rémunération au mérite et la culture du résultat qui la sous-tend peuvent faire primer l'intérêt personnel ou la loyauté envers le supérieur hiérarchique direct sur la loyauté envers l'intérêt général.
- La généralisation annoncée du recours au contrat en lieu et place du recrutement de titulaires qui prépare un mouvement de bascule comparable à ce que l'on a connu dans les grandes entreprises publiques dans les années 90, où les personnels sous statut sont passés de la norme à l'exception.

La réforme de la Fonction Publique vise, aussi, à casser les protections collectives des fonctionnaires pour individualiser les carrières et les parcours et faire reculer le paritarisme en vidant les commissions paritaires de leur substance, et cela dès le 1er janvier 2020. Pourtant les commissions paritaires sont des lieux de contrôle démocratique et d'amélioration des carrières individuelles : la transparence y est la règle, l'arbitraire du mérite y est combattu, les droits des personnels y sont respectés.

L'article 1 du projet de loi Blanquer prévoit qu'un fonctionnaire pourrait être inquiété dès que son administration considère qu'il a nui à l'image et à la réputation du service public d'éducation. Un fonctionnaire a le droit de s'exprimer, de donner son avis, de voir cet avis pris en considération. Il a le droit d'expression et il est associé aux prises de décision et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Avec la loi Pénicaud, les Lycées Pro, dès la rentrée 2019, seront confrontés à la mixité des parcours et des publics, à la baisse d'une partie de la taxe d'apprentissage et à la concurrence directe avec des officines privées. Contrairement à ce qui peut se dire ici ou là, les apprentis ne seront pas comptés dans les effectifs du lycée et n'apporteront donc pas de dotation horaire supplémentaire (DGH). Pour les PLP, il s'agit clairement d'une nouvelle détérioration des conditions de travail à la clé, avec des apprentis, des stagiaires en contrat professionnel et des élèves dans la même classe. Cela posera un problème de gestion de temps scolaire, de formation et de stress. Du travail supplémentaire bien sûr, mais rien de précis quant à une rémunération supplémentaire. Le SNETAA-FO, fort de ses convictions et de ses valeurs, s'opposera à ce système qui ne servira ni les jeunes, ni les personnels.

Pour le SNETAA-FO et sa fédération la FNEC-FP-FO, le décret permettant d'imposer une seconde heure supplémentaire à la rentrée 2019 et leurs défiscalisations n'est pas une solution pour revaloriser nos métiers. Les heures supplémentaires épuisent, elles détruisent des postes d'enseignants et des supports provisoires pour les TZR et les collègues non titulaires.

Concernant cette CAPA d'avancement à la Hors Classe : elle s'inscrit dans la pleine logique du PPCR et l'analyse de la campagne de promotion donne raison aux analyses précédentes du SNETAA-FO sur ses conséquences néfastes.

Non, malgré ce que certains affirment et véhiculent, chaque agent n'aura pas l'assurance de changer de grade et de terminer sa carrière dans au moins un grade supérieur à celui de son recrutement.

Pour cette année, 14 collègues au 11ème échelon ne seront pas promus. Ils risquent de partir à la retraite sans avoir obtenu une promotion à la Hors-Classe.

Non seulement le PPCR ne tient pas les promesses auxquelles le SNETAA-FO n'a pas cru mais il ne fait qu'instaurer le mérite au quota avec en prime l'incongruité de figer des situations de carrière durant des années.

Le SNETAA-FO dénonce des règles de gestion qui s'appuient sur des critères différents d'une académie à l'autre. C'est pourquoi le SNETAA-FO demande que les critères de classement des collègues soient déterminés en CAPN en toute transparence.

Le PPCR, n'apporte rien aux collègues. Tous les enseignants l'ont déjà compris ! Si on avait vraiment voulu améliorer les salaires, une solution très simple existait déjà : augmenter la valeur du point d'indice ! Or, avec le gel de ce dernier, le SNETAA-FO constate toujours que l'accès à la Hors Classe reste la seule perspective d'évolution de salaire permettant de prétendre à une retraite décente.

Le SNETAA-FO rappelle son opposition au PPCR et par conséquent au contingentement d'avis « excellent » et au caractère définitif de l'avis final du 3ème rendez-vous de carrière. Le SNETAA-FO exige une hausse conséquente de la rémunération des premiers échelons, la récréation immédiate du 7ème échelon de la hors classe, et la possibilité pour tous les enseignants d'effectuer leur carrière jusqu'à l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle. Dans ce cadre, le SNETAA-FO demande pour tous les enseignants de LP, SEGPA, EREA la création d'une NBI de 30 points visant à prendre en compte la spécificité et l'hétérogénéité de nos élèves.

Nous remercions les services du rectorat pour leur disponibilité et pour la mise à disposition des documents préparatoires à cette CAPA plus d'une semaine avant la réunion.

Nous vous remercions pour votre écoute